



**PROCÈS-VERBAL
DU 20 SEPTEMBRE 2017**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS

**Conseillers : M. Bruno Roy
: Mme Nancy Pineault
: M. Rodrigue Ouellet**

ABSENTE : Mme Jeanne-Paule Beaulieu

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Il est **19h00**, la séance extraordinaire débute sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire

CONVOCAATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par la directrice générale, par avis spécial dûment donné à chacun des membres du conseil pour traiter des sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du devis technique pour le projet de fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse et autoriser le processus d'appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres
2. Municipalité amis des aînés
3. Programme de réhabilitation du réseau routier-volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local
Adjudication du contrat
4. Période de questions
5. Levée de la séance

1. ADOPTION DU DEVIS TECHNIQUE POUR LE PROJET

**DE FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE ET
AUTORISER LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC
VIA LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES**

17-137 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite procéder à l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse 4X4 neuve;

CONSIDÉRANT QU' un devis a été préparé par le service administratif;

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le devis d'appel d'offres pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve 4X4 par crédit-bail ».

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

**2. DEMANDE COLLECTIVE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA
DÉMARCHE MADA 2017**

17-138 **CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec, grâce à sa politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* et à son plan d'action 2012-2017 poursuit son programme de soutien financier pour implanter la démarche MADA à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise à aider la municipalité à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE la Table *Vieillir en santé* sur le territoire de La Mitis accueille favorablement que toutes les municipalités de la MRC obtiennent la reconnaissance MADA;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par madame Nancy Pineault et résolu de demander à la MRC de La Mitis de coordonner les travaux

permettant d'effectuer une démarche collective MADA sur le territoire de notre municipalité et que la personne désignée responsable du dossier « aînés » est monsieur Bruno Roy.

Madame Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h17.

**3. PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-VOLET-ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL
ADJUDICATION DU CONTRAT**

17-139 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de réfection de voirie au 9^e rang Est;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence « des Constructions Jalbert et Pelletier Inc.» a déposé une soumission respectant les exigences des documents de soumission;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire initialement prévue au contrat est suffisante pour couvrir tous les travaux prévus dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie municipale de la MRC de La Mitis recommande l'acceptation de la soumission des « Constructions Jalbert et Pelletier inc. »;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière est remboursée par service de la dette du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Les versements du 75% des frais sont remboursés deux fois par année sur une période de 10 ans en fonction du calendrier de paiements.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier accorde et procède à l'adjudication du contrat à l'entrepreneur ayant déposé la plus basse soumission conforme, soit « Les Constructions Jalbert et Pelletier Inc.»;

QUE l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'octroi du gouvernement.

QUE le coût du projet soit financé par le surplus accumulé non affecté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-140 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE la séance soit levée à 19h30.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dir. générale/sec.-trés.